PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

28 January 1991 **Doc. 6378**

INFORMATION REPORT

on the general policy of the Council of Europe — The "new Europe" (CSCE, European Community, Council of Europe); the Gulf crisis

submitted by Mr ATKINSON on behalf of the Committee on Migration, Refugees and Demography

1. *Effects of the war*

Outstanding problems relating to the immediate accommodation in Jordan of those refugees who fled the Iraqi invasion of Kuwait (to which Mr Cucó's opinion, in Document 6309 refers) have largely been resolved.

It should be noted that Jordan remains aggrieved that it has not been financially compensated by the international community for its expenditure on these refugees. It may, therefore, be appropriate for an ally, unrepresented by forces in the current Gulf war, to ease Jordan's current financial crisis.

An escalation of the Gulf war, however, will undoubtedly lead to a new influx of non-Iraqi refugees into Jordan, for which Jordanian and United Nations officials have said they are well prepared.

2. *The return to Jordan of Palestinians from the Gulf*

The return of unemployed Palestinians to Jordan and the occupied territories of the West Bank and the Gaza Strip represents a serious problem for Jordan and particularly the United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA), whose mandate is to provide education, health, and relief and social services to its registered Palestine refugees.

The loss of income remitted by Palestinians working in the Gulf is causing considerable hardship, and the number of families qualifying for hardship relief is increasing. Hence, the UNRWA Commissioner General's appeal on 21 September 1990 for immediate and generous

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

28 janvier 1991 **Doc. 6378**

RAPPORT D'INFORMATION

sur la politique générale du Conseil de l'Europe — La « nouvelle Europe » (CSCE, Communautés européennes, Conseil de l'Europe); la crise du Golfe

présenté par M. ATKINSON au nom de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie

1. *Conséquences de la guerre*

Les problèmes en suspens relatifs à l'hébergement d'urgence en Jordanie des réfugiés qui ont fui l'invasion du Koweït par l'Irak (évoqués dans l'avis de M. Cucó, Doc. 6309) ont été résolus dans une large mesure.

Il est à noter que la Jordanie continue de déplorer que la communauté internationale ne lui ait pas accordé une compensation financière au titre des dépenses qu'elle consacre à ces réfugiés. Il serait donc peut-être approprié qu'un pays allié, non engagé militairement dans la guerre du Golfe, allège le fardeau financier que la Jordanie doit supporter.

Une escalade dans la guerre du Golfe entraînera cependant inévitablement un nouvel afflux de réfugiés non irakiens en Jordanie, afflux auquel les responsables jordaniens et des Nations Unies ont déclaré pouvoir faire face.

2. *Le retour en Jordanie des Palestiniens du Golfe*

Le retour en Jordanie et dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza des Palestiniens qui ont perdu leur emploi dans le Golfe pose un grave problème à la Jordanie et, notamment, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a pour mandat de pourvoir à l'éducation et à la santé des réfugiés palestiniens immatriculés auprès de lui, ainsi que de leur fournir des secours et des services sociaux.

La perte de revenus due à l'arrêt des remises effectuées par les Palestiniens qui travaillaient dans le Golfe provoque beaucoup de misère et le nombre de familles qui peuvent prétendre à un secours, de ce fait, augmente. C'est pourquoi le Commissaire général de l'UNRWA a, le 21 sep-

contributions to overcome the shortfall in UNRWA's major hardship relief programme, the emergency measures in Lebanon and the occupied territories (EMLOT).

3. *Consequences of the war*

As a result of the war, most of the non-governmental organisations (NGOs) have departed from the occupied territories and Jordan. In addition, due to the sanctions imposed on Iraq by United Nations Security Council Resolution 661 (1990) resulting in a glut of domestic supply, Jordan is no longer importing Palestinian products, thus adding to the level of unemployment. Prolonged curfews imposed on the occupied territories by Israel prevent opportunities of employment and income generation. Savings are of course being depleted. Thus, there now exists a growing problem of malnutrition among Palestinian refugees. Food relief, particularly for children, is urgently required. International (that is, United States and German) assistance to Israel should take account of this condition.

4. *The outcome of the war*

The Committee on Migration, Refugees and Demography shares the general determination of the international community to see that the outcome of the Gulf war paves the way for new initiatives to resolve the outstanding problems in the Middle East which have been the cause of so much tension, conflict and persecution and have produced large numbers of refugees.

5. *Palestine*

A just and lasting political settlement of the current plight of the 2,42 million registered Palestine refugees, located in UNRWA's five fields of operation, is essential.

Such a settlement should enable the refugees to choose permanent accommodation within the realities of the present situation. There must be a democratic process towards self-determination and self-governance in the West Bank and Gaza Strip, which would make UNRWA unnecessary.

This resolution must end the protracted state of war between the Arab states (except Egypt) and Israel, enabling the latter nation to have its right to existence within secure borders recognised by all the nations in the region, as provided for in United Nations Security Council Resolution 242 (1967).

tembre 1990, lancé un appel pour qu'une assistance immédiate et généreuse permette d'assurer le financement du principal programme de secours de l'UNRWA, à savoir les mesures d'urgence prévues en faveur du Liban et des territoires occupés (EMLOT).

3. *Les conséquences de la guerre*

Par suite de la guerre, la plupart des organisations non gouvernementales ont quitté les territoires occupés et la Jordanie. D'autre part, en raison des sanctions imposées à l'Irak par la Résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'offre en Jordanie est pléthorique, ce qui fait que ce pays n'importe plus de produits palestiniens, la conséquence en étant une aggravation du chômage. Enfin, les couvre-feux prolongés imposés par Israël dans les territoires occupés suppriment des possibilités d'emploi et de revenus. Les gens puisent dans leurs économies, qui diminuent évidemment rapidement. Le problème de la malnutrition des réfugiés palestiniens se pose maintenant avec une acuité croissante. Une aide alimentaire, notamment pour les enfants, est nécessaire d'urgence. Les Etats-Unis et l'Allemagne devraient en tenir compte dans l'assistance qu'ils apportent à Israël.

4. *L'après-guerre*

La commission des migrations, des réfugiés et de la démographie partage le souci général de la communauté internationale de voir la guerre du Golfe, quand elle aura pris fin, déboucher sur de nouvelles initiatives pour résoudre les problèmes en suspens au Moyen-Orient, qui ont été la cause de tant de tensions, de conflits et de persécutions, et ont entraîné l'apparition d'un grand nombre de réfugiés.

5. *Palestine*

Il est essentiel de trouver un règlement politique juste et durable au problème des 2,42 millions de réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'UNRWA et répartis entre les cinq terrains d'opération de celui-ci.

Ce règlement doit permettre aux réfugiés de choisir un hébergement permanent, compte tenu des réalités de la situation actuelle. Il doit y avoir un processus démocratique vers l'autodétermination et l'autonomie en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, de telle sorte que l'UNRWA n'ait plus de raison d'être.

Ce règlement doit mettre fin à l'état de guerre prolongé entre les Etats arabes (hormis l'Egypte) et Israël, et doit comporter la reconnaissance par tous les pays de la région du droit d'Israël à l'existence dans des frontières sûres, comme le prévoit la Résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

It should aim to encourage a process of reconciliation, confidence-building and co-operation in resolving the regional problems — a lack of, and increased salinity in, the water supply, energy production and distribution, agriculture and medicine — assisted by official aid already committed by the United States, the European Community and Japan.

6. *Lebanon*

Equally important will be the restoration of the complete and inviolable sovereignty of Lebanon and the re-establishment of a representative, democratically elected government and the rule of law for the Lebanese people, including those who have sought refuge abroad. The prerequisite for this is, of course, the complete withdrawal of all Syrian and Israeli forces of occupation from Lebanon.

7. *The Kurdish nation*

It should be recalled that the true evil of Saddam Hussein first came to the world's attention through the testimonies of those Iraqi Kurds who survived his chemical weapons in 1988 by seeking refuge in Turkey.

It is to be regretted that the much-postponed debate by the plenary of the report on the reception and settlement of refugees in Turkey, contained in Document 6267 (Rapporteurs: Mrs Luuk and Mr Eisma), has been further postponed by this debate.

The plight of the Kurdish people and their demands for self-determination, as promised in 1920 in the Treaty of Sèvres, has since been ignored. As a result they have been the subject of persecution and have been denied human rights in all of the countries in which they are located: Iran, Iraq, Syria, Turkey and the Soviet Union. A few Kurds have resorted to terrorism, as in Turkey by the Kurdish Labour Party (PKK). This is an internationally unacceptable attempt to draw attention to their demands.

It is obvious that there will be a Kurdish problem for as long as their demands for self-determination are ignored and denied. It is a matter which must be on the agenda for resolution following the Gulf war.

8. *Security and co-operation*

The maintenance of peace in the Middle East will require new instruments for countries to resolve their disputes peaceably, to guarantee their security and to encourage co-operation. They should seek to avoid those defence alliances which have hitherto been highly unsuccessful and

Il doit chercher à encourager un processus de réconciliation, d'instauration de la confiance et de coopération dans la solution des problèmes régionaux (rareté et salinité croissante de l'eau, production et distribution d'énergie, agriculture et système de soins), en mettant à profit l'aide officielle que les Etats-Unis, la Communauté européenne et le Japon se sont déjà engagés à fournir.

6. *Liban*

Il sera tout aussi important de restaurer la souveraineté complète et inviolable du Liban, et de rétablir un gouvernement représentatif, démocratiquement élu, ainsi que la primauté du droit au profit de tous les Libanais, y compris ceux qui ont trouvé refuge à l'étranger. Cela suppose évidemment le retrait complet de toutes les forces d'occupation syriennes et israéliennes du Liban.

7. *La nation kurde*

Rappelons que le monde a pris conscience de la véritable nature du régime de Saddam Hussein grâce aux témoignages des Kurdes irakiens qui se sont réfugiés en Turquie après avoir survécu aux armes chimiques dont le Président irakien s'était servi contre eux en 1988.

Il est regrettable que la discussion, en séance plénière, longtemps ajournée, du rapport sur l'accueil et l'installation de réfugiés en Turquie (rapporteurs: M^me^ Luuk et M. Eisma) ait une nouvelle fois été reportée du fait de la tenue de ce débat d'urgence.

Le sort du peuple kurde et sa revendication à l'autodétermination, à laquelle le Traité de Sèvres, en 1920, avait pourtant promis de faire droit, ont été ignorés depuis lors. De ce fait, les Kurdes ont subi des persécutions et se sont vu dénier les droits de l'homme dans tous les pays où ils se sont implantés: Iran, Irak, Syrie, Turquie et Union Soviétique. Quelques Kurdes ont eu recours au terrorisme, tel le Parti kurde des travailleurs (PKK) en Turquie. C'est là une tentative inacceptable au plan international pour attirer l'attention sur leurs exigences.

Il est évident que le problème posé par les Kurdes demeurera tant que leur revendication à l'autodétermination sera ignorée et rejetée. Cette question doit figurer au nombre de celles qu'il faudra régler après la guerre du Golfe.

8. *Sécurité et coopération*

Pour maintenir la paix au Moyen-Orient, il faudra mettre en place de nouveaux instruments pour permettre aux pays de la région de régler leurs différends pacifiquement, il faudra garantir leur sécurité et les encourager à coopérer. Ils devraient chercher à éviter d'entrer, pour se défen-

unproductive. Such aims, of course, reflect those of the Conference on Security and Co-operation in Europe (CSCE).

It has been suggested that a process similar to the CSCE should be established in certain Mediterranean countries (Conference on Security and Co-operation in the Mediterranean — CSCM process), or should otherwise take account of those countries of the Middle East — a Conference on Security and Co-operation in the Middle East (CSCME) process.

The Arab League already provides such a representative forum for its members, but it is regarded as inappropriate for Israel and Turkey.

9. *The CSCME*

This process must involve not only the Mediterranean nations, but all the nations of the Middle East. The benefit of such an enlarged process is that it can encompass certain important aspects of the major Middle East peace plans, including the Camp David process, the Shamir peace plan and the idea of an international conference on a resolution of the Palestine refugee problem — all of which, unto themselves, are non-starters to certain nations of the region. The basis of the CSCME process must be the same as the basis of the CSCE: territorial integrity and the inviolability of frontiers. The recent history of Europe has shown this basis to be not a hinderance but a prerequisite for change and reform, as it provides the stability necessary for lasting and comprehensive agreements.

10. *Arms control*

There is no doubt that the volatility of the Middle East has been inflamed by the continued influx of vast arrays of weaponry from the major arms-exporting nations. In addition, there must now be a sober realisation, by the nations concerned, of the lack of wisdom in supplying the ingredients, the technical assistance and the means of manufacturing chemical and biological weaponry, including nuclear technology, to Iraq, Libya and other terrorism-supporting nations.

It is to be hoped that the outcome of the Gulf war and the end of the postwar superpower rivalry will lead to the universal acceptance of export controls on certain weapons and technology and the establishment of an efficacious means of verification, such as a United Nations register of arms and technology.

dre, dans des alliances qui se sont révélées négatives et improductives. Ces objectifs correspondent évidemment à ceux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Il a été suggéré d'engager un processus analogue à celui de la CSCE dans certains pays méditerranéens (Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée — CSCM), qui tienne compte aussi des pays du Moyen-Orient (CSCMO).

La Ligue arabe constitue déjà un forum représentatif pour les pays qui en sont membres, mais ni Israël ni la Turquie n'y voient une enceinte appropriée.

9. *La CSCMO*

Le processus de la CSCMO doit mettre en jeu non seulement les pays méditerranéens, mais aussi tous les pays du Moyen-Orient. L'intérêt de ce processus élargi est qu'il peut englober certains aspects importants des principaux plans de paix pour le Moyen-Orient, dont le processus de Camp David, le plan de paix Shamir et l'idée d'une conférence internationale pour résoudre le problème des réfugiés palestiniens — tous plans qui, par eux-mêmes, sont inacceptables pour tel ou tel pays de la région. Le processus de la CSCMO doit reposer sur la même base que la CSCE: l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières. L'histoire récente de l'Europe a montré que cette base ne constitue pas un obstacle, mais au contraire un préalable au changement et aux réformes, car il apporte la stabilité nécessaire à des accords durables et globaux.

10. *Contrôle des armements*

Il est certain que la fourniture continue de grandes quantités d'armements par les principaux pays exportateurs d'armes a contribué à embraser le Moyen-Orient. Les pays concernés doivent maintenant se rendre compte qu'ils ont manqué de sagesse en fournissant à l'Irak, à la Libye et aux autres pays favorables au terrorisme les ingrédients, l'aide technique et les équipements nécessaires à la fabrication d'armes chimiques et biologiques, et en les dotant de la technologie nucléaire.

Il faut espérer que la fin de la guerre du Golfe et la renonciation par les superpuissances à la rivalité qui les opposait depuis 1945 conduiront à l'acceptation universelle d'un contrôle des exportations de certaines armes et technologies, et à l'instauration d'un système efficace de vérification, tel un registre des armes et des technologies, sous l'égide des Nations Unies.